

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L A

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Omnibus prodesse, obesse nemini. Utile à tous, nuisible à personne.—P. Fourier.

RÉDACTEUR
et
ADMINISTRATEUR :

ABONNEMENT
\$1.00 PAR ANNÉE.

L'ABBÉ
LÉON PROVANCHER
CAP-ROUGE.

Avec l'autorisation de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Les Veillées du Presbytère.

LA PRIÈRE.

Jean-Baptiste—Vous avez dit, M. le Curé, que lorsqu'on voulait obtenir quelque grâce, il valait mieux laisser de côté les *Pater*, et parler à Dieu, comme on le ferait à une personne présente. Mais le *Pater* n'est-il pas la plus excellente de toutes les prières ? Et Jésus-Christ ne nous a-t-il pas dit d'employer le *Pater*, lorsque nous voudrions demander à Dieu quelque grâce ? Comment accorder cela ?

M. le Curé.—Sans doute, le *Pater* est la plus excellente de toutes les prières ; il contient tout ce qu'un cœur chrétien peut désirer d'obtenir ; mais comme il arrive trop souvent qu'on le récite sans attention, du moins sans remarquer ce que l'on exprime, j'ai dit que souvent il valait mieux parler de soi-même, formuler soi-même ses demandes dans son propre langage, parce que pour parler de la sorte, il faut y penser, et une seule pensée, un seul mouvement du cœur, vaut mieux devant Dieu, que les plus belles formules répétées mille fois sans penser à ce que l'on dit.

Je vous ait dit qu'il y avait des chrétiens qui étaient des années sans prier, par ce que, quoique récitant de certaines formules, ils ne songaient pas à élever leur cœur à

Dieu. Leurs lèvres formulent des demandes, mais leur cœur ne demande rien.

Michel.—C'est ce que j'ai compris. Ainsi, lorsqu'après une journée de fatigue, je me mets à genoux pour faire ma prière du soir, avant même une minute je m'aperçois que je m'endors et que je ne pense pas à ce que je dis ; je me dis alors que cela ne vaut rien ; je fais le signe de la croix, et vas me coucher.

M. le Curé.—Vous avez tort, Michel ; si votre prière ne vaut pas grand'chose comme demande, elle vaut toujours comme devoir envers Dieu, adoration, louange, soumission que vous lui devez. L'acte même de vous mettre à genoux, de vous astreindre à réciter des formules, est un acte d'adoration, de louange, de soumission, qui a sa valeur devant Dieu. Si vous ne le faites pas aussi bien que vous devriez le faire, vous avez tort ; mais si vous l'abandonnez ou l'abrégez, vous êtes encore plus coupable. Qui sait si en persistant à vaincre votre fatigue et vos distractions, un bon mouvement de la grâce ne passera pas dans votre cœur, pour rappeler votre attention et vous faire faire une excellente prière ?

Il faut dans ces circonstances considérer notre corps comme un animal rebelle qui ne veut pas obéir.

Que faites-vous, François, lorsqu'en labourant, vos bœufs ne veulent pas prendre ?

François.—Je leur parle plus fort, et si ça ne réussit pas, le gourdin vient bien vite pour les mettre à la raison.

M. le Curé.—Et bien, c'est ainsi qu'il faut en agir avec son corps. Il faut lui commander, et s'il regimbe, employer le gourdin, le punir. "Ah! tu ne veux pas rester à genoux, faire ta prière attentivement, faut-il lui dire, et bien, tu n'y gagneras rien, tu resteras tout le temps, et pour te punir tu vas baiser la terre." Oh! si vous agissiez ainsi, si vous montriez une telle bonne volonté, vous verriez comme en peu de temps vous vous rendriez maîtres de vous-mêmes.

Antoine.—Où! mais tous les animaux ne sont pas de la même trempe, et je vous assure qu'avec le mien le gourdin n'aurait pas grand repos, pour le dompter comme vous nous l'enseigniez, M. le Curé.

M. le Curé. — Vous vous trompez, mon pauvre Antoine; tous les tempéraments ne sont pas les mêmes, c'est vrai; mais tous, nous avons les grâces suffisantes pour résister au mal, pour faire des saints. Vous avez déjà dit, Antoine, en parlant des blasphèmes: "C'est plus fort que nous, ça nous emporte;" c'était encore là une grave erreur. Personne n'est jamais tenté au dessus de ses forces, car alors en faisant le mal, il ne pécherait pas. Dieu ne vous damnera pas parce qu'il y a une rivière devant Québec et une montagne derrière Montréal, la chose ne dépend pas de vous; mais il vous damnera bien, parce que vous ne savez pas gouverner votre langue, commander à vos passions. Nous avons tous les mêmes passions, le même penchant au mal. Ce penchant est plus ou moins fort dans chaque personne; mais chacun reçoit une grâce suffisante pour lui résister. Nous sommes tous enclins à l'orgueil, à la colère, à l'avarice, aux plaisirs de la chair, etc. Si les uns savent se garder de ces vices, et que les autres y succombent, c'est que les premiers ont plus de bonne volonté, font plus d'efforts pour résister, et que les autres consentent à s'y abandonner. N'allez jamais

vous imaginer que vous êtes autrement fait que les autres hommes.

Vous m'avez paru surpris lorsque je vous ai dit qu'on était sûr d'obtenir de Dieu ce qu'on lui demandait par une prière bien faite. Voulez-vous vous en convaincre davantage. Examinez bien ceci.

Lorsque Jésus-Christ était sur la terre, avez vous remarqué, dans le récit de l'évangile, qu'il n'a jamais rebuté aucun de tous ceux qui se sont adressés à lui. Les aveugles les boiteux, les paralytiques, tous ceux qui l'abordent sont exaucés dans leurs demandes. Voyez donc Madeleine, il y a déjà trois jours que son frère Lazare est dans le tombeau. Elle se jette aux pieds de Jésus: "Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort." Elle n'ose pas même exprimer ce qu'elle désire; mais Jésus l'a comprise. Il appelle Lazare et le fait sortir vivant du tombeau.

St Bernard ne dit-il pas qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui se sont adressés à la Sainte Vierge pour lui demander des choses raisonnables, ait été refusé?.....

Nous sommes accablés de misères, de peines, d'afflictions de tout genre, eh bien, adressons-nous à Dieu avec confiance, avec foi, avec humilité, et soyons certains qu'il écoutera nos demandes, qu'il aura pitié de nous; il n'est pas moins bon ni moins puissant aujourd'hui que lorsqu'il était sur la terre, et comme je vous l'ai fait remarquer, il n'a jamais alors refusé aucune demande.

—o—

Documents extraits des Anciens itinéraires relatifs à la 2e Sainte maison vénérée autrefois à Nazareth.

Traduction faite par Monsieur Victor Guérin (Avril 1888).

St Jérôme IV^e Siècle. Est Nazareth etc., (de locis heb.)

Nazareth où le Christ vécut, est un petit bourg de Galilée qui renferme une église sur l'emplacement de l'endroit où l'Ange se rendit auprès de la bienheureuse Marie pour lui annoncer la bonne nouvelle. Il en possède également une seconde où N. S. fut nourri.

Ste Sylvie (389). Nouvel itinéraire publié d'un ancien manuscrit par l'*Univers* 29 7bre 1887.

A Nazareth est une grande grotte très-éclairée, avec un bassin pour recevoir l'eau, grotte qu'ont habitée Jésus et Marie. Hors le bourg, une fontaine où elle allait puiser de l'eau; dans le bourg, la Synagogue changée en Eglise, etc.

St Arculphe VIIe S. Ibidem (à Nazareth *due pergrandes habentur*, dicté au moine Adamnanus).

A Nazareth il y a deux Eglises très grandes : une au milieu de la ville appuyée sur deux voûtes, la où était autrefois cette maison où Notre Seigneur et Sauveur a été nourri. La même église a deux tombeaux et des arcades interposées qui la soutiennent. Elle possède en dessous, placée entre les mêmes tombeaux, une source très limpide que tous les habitants fréquentent et à laquelle ils puisent de l'eau. Et du même réservoir l'eau est élevée dans l'Eglise construite au-dessus, par de petits vases au moyen d'une roue.

Quant à l'autre église, elle a été élevée dans le lieu où est construite cette maison dans laquelle l'Archange Gabriel venant auprès de la Bienheureuse Marie lui a parlé en ce lieu même, à l'heure où il l'a trouvée seule.

Le Vénérable Bède reproduit le texte de St Jérôme et celui d'Arculphe.

Paul, Diacre, Bibliothécaire du Mont Cassin au IXe siècle, reproduit le texte de Sainte Sylvie, celui de St Jérôme et celui de St Arculphe.

Pierre, Diacre, Bibliothécaire du Mont Cassin au XIe siècle, reproduit le texte de St Arculphe avec cette légère-variante (*In qua Dominus nutritus est infans*). Et le texte de la Pèlerine que l'on croit être celui de Ste Sylvie dont Paul Diacre a fait déjà des extraits comme suit :

“ La caverne où habitait la Sainte Vierge est grande et très éclairée. Là on a placé un autel. Dans cette même caverne est l'endroit où elle puisait de l'eau. Dans cette même ville, là où a été une synagogue, maintenant est une église, où N. S. a lu le livre d'Isaïe. En dehors, au contraire du bourg est une fontaine d'où la Bienheureuse Marie tirait de l'eau.

L'Egoumène russe Daniel, au XIIe siècle, montre par son récit où a commencé la confession : Il parle de la maison de St Joseph, comme ayant été au lieu où sont les cavernes où l'Enfant Jésus a été allaité. Il met dans ces cavernes le tombeau de St

Joseph. Il fait allusion à la source désignée par Arculphe en disant : Une eau blanchâtre coule de ce lieu et possède la vertu de guérir les maladies; mais il y met également le lieu de l'Annonciation. Il met l'apparition de l'ange à la fontaine où les grecs schismatiques sur sa parole ont élevé une église.

La maison de Lorette est nommée, dans les actes émanant de l'autorité du St-Siège, Maison de la Sainte Vierge où elle a conçu le fils de Dieu. Sans ajouter que ce fut aussi la demeure de la Sainte famille.

Quaresmuis, XVIIe siècle, nomme positivement deux maisons : l'une de la Sainte Vierge, l'autre de St Joseph, mais il place confusément tous les souvenirs qui se rattachent aux différents sanctuaires, dont plusieurs étaient encore aux mains des musulmans.

ETAT ACTUEL DES CRYPTES DÉCOUVERTES le 18 Octobre 1885 dans la cour des Dames de Nazareth

1o Elles furent cachées sous une mosquée depuis les dévastations de Bibars.

2o Les musulmans et les chrétiens ont toujours respecté ce lieu. Ils invoquent encore le Saint qui l'avait habité; ils y vénèrent le souvenir de son tombeau, comme caché sous la mosquée; depuis longtemps tombée en ruines. On voyait souvent des lampes déposées en plein air sur la colonne qui rappelle la tradition d'une ancienne église. Les petits et les pauvres citent de nombreux bienfaits accordés par le saint dont le nom s'est perdu.

Il a fallu 3 ans pour débayer la crypte. Enfin en Xbre 1887, tous les signes donnés par Arculphe sont retrouvés. Les deux tombeaux, le grand bassin rempli de glaise, l'endroit où l'eau était élevée dans l'église, le pied des arcades ruinées. Aussi bien que la belle et antique caverne décrite par Ste Sylvie, avec son regard au sommet, par lequel pénétraient les rayons du soleil. Puis les voûtes en forme de pinces d'écrevisse appelées caneros par Adamnanus.

—o—

Le Tiers-Ordre de S. François d'Assise.

Qu'est-ce que le Tiers-Ordre, demande-t-on souvent, quelle est cette confrérie ?

Le Tiers-Ordre n'est pas une confrérie; ce n'est pas non plus la troisième partie d'un ordre, comme l'indiquerait son nom; mais c'est un ordre religieux véritable, complet par lui-même.

Vous savez que parmi tous les saints, le Patriarche d'Assise fut l'un de ceux qui ont le plus fidèlement reproduit dans leur personne l'image du Sauveur. Il mérita de porter dans sa chair les cicatrices des plaies que notre divin Sauveur reçut sur la croix. Pendant les deux dernières années de sa vie, S. François avait les pieds, les mains et le côté percés de plaies, comme Jésus-Christ les eût lui-même percés lorsqu'il fut attaché à la croix pour le salut du monde.

S. François naquit et mourut à Assise, petite ville d'Italie, à environ une vingtaine de lieues de Rome, il y a plus de six siècles. Sa vie fut si extraordinaire, sa sainteté si éclatante, ses prédications si touchantes, que partout où il se montrait, les populations couraient à sa suite pour entendre les paroles de vie qui coulaient de sa bouche; et tel était l'entraînement qui s'emparait des foules, qu'on voulait tout abandonner pour le suivre, pour vivre sous sa direction. Or comme tous, quoique appelés à être saints, ne sont pas destinés à abandonner le monde pour embrasser la vie religieuse dans des couvents, Dieu inspira à S. François de former un ordre où les personnes du monde, tout en vaquant à leurs occupations ordinaires, pourraient s'adonner à la pratique des vertus religieuses, et en retirer les bénéfices spirituels. Tel est le Tiers-Ordre. On l'appela Tiers-Ordre ou *Troisième Ordre*, parce que c'était le troisième ordre que fondait S. François, le premier étant celui des Franciscains proprement dits, et le second celui des religieuses Clarisses.

Le Tiers-Ordre n'est pas une recette pour gagner le ciel à meilleur marché, mais bien un moyen de le gagner plus facilement, par une règle de vie que s'imposent ceux qui l'embrassent, par le bon exemple que les tertiaires se donnent les uns aux autres, et par certaines pratiques auxquelles on s'engage.

Mais Sa Sainté Léon XIII, par son indult du 30 mai 1883, en changeant la constitution du Tiers-Ordre, n'a-t-il pas aboli tous

ses privilèges et ne l'a-t-il pas réduit à une simple confrérie?

Non; le Saint-Père a déclaré lui-même, qu'il entendait conserver au Tiers-Ordre son caractère et son esprit. Il en a changé la règle, pour l'adapter, comme il le dit lui-même, à la civilisation des temps actuels, la modifiant pour la rendre accessible à tous, annulant aussi son code d'indulgences, mais pour lui en substituer un nouveau plus précis, mieux défini et encore très riche.

La règle ancienne était si sévère qu'il fallait des dispenses à la plupart de ses prescriptions les plus importantes, ce qui ne pouvait se faire qu'au détriment de la discipline commune. Dans la règle nouvelle, les prescriptions sont beaucoup moins sévères, et par conséquent plus faciles à observer. Mais dans l'une comme dans l'autre le but est toujours le même : obtenir la sainteté par la pratique des vertus chrétiennes.



Questions sur le Chapelet.

20 Qu'est-ce que le chapelet des Pères Croisiers? Est-il bien vrai qu'on gagne 500 jours d'indulgence sur chaque grain avec ce chapelet? Où peut-on se procurer de tels chapelets?

R.—Les Pères Croisiers, en Belgique, ont le privilège d'attacher 500 jours d'indulgence à chaque grain des chapelets qu'ils bénissent, même quand on ne récite pas le chapelet tout entier. On peut se procurer ces chapelets en s'adressant au Père Supérieur des Croisiers, à Diest, en Belgique.

Q.—Vous dites, p. 22: "Le chapelet indulgencié ne peut être transmis à une autre personne sans perdre ses indulgences, que par don purement gratuit." J'ai toujours cru qu'un chapelet indulgencié ne pouvait passer en la possession d'une autre personne sans perdre ses indulgences. Qu'en est-il?

R.—Le décret d'Alexandre VII, du 6 février 1657, qui contient la loi aujourd'hui en vigueur par rapport à ce sujet, est for-

mel : " les chapelets indulgenciés, une fois en la possession d'une personne, ne peuvent en aucune façon passer en d'autres mains sans perdre leur indulgences." En nous exprimant comme nous l'avons fait, nous avons voulu dire qu'on pouvait faire indulgencier des chapelets et les distribuer ensuite gratuitement sans leur faire perdre leurs indulgences. Par exemple, une personne rapporte des centaines de chapelets bénits sur le S. Sépulchre à Jérusalem, ou indulgenciés par le pape, et les distribue par pur don gratuit à des amis ou autres personnes, ces chapelets conservent leurs indulgences, par ce qu'ils n'ont pas encore eu de possesseurs depuis leur bénédiction ; mais ils ne peuvent dès lors passer en d'autres mains sans perdre leur bénédiction. Le privilège des indulgences est personnel à celui à qui est destiné l'objet béni et ne peut passer à une autre personne.

Q.—Une mère en mourant ne peut-elle pas donner à sa fille son chapelet indulgencié sans lui faire perdre ses indulgences ?

R.—Non ; elle ne le peut pas. La fille devra faire indulgencier ce chapelet pour elle-même, si elle veut gagner les indulgences.

Q.—Peut-on prêter un chapelet indulgencié ?

R.—Si vous prêtez votre chapelet indulgencié à une autre personne pour lui faire gagner des indulgences, ce chapelet perd les indulgences et pour vous-même et pour l'autre personne. Mais il en serait autrement si l'on prêtait, dans l'occasion, son chapelet à une autre personne uniquement pour se servir des grains en récitant son chapelet, parce qu'elle n'aurait pas le sien dans le moment.

On nous écrit de St-Hyacinthe :

Q.—Vous dites, p. 22, que pour gagner les indulgences du chapelet en le récitant en commun, chaque personne doit tenir son chapelet à la main ; or l'abbé Collomb, dans son *Petit Traité des Indulgences*, 3e édition, approuvée par la S. C. des Indulgences, publiée en 1886, dit à la page 214 : " Observons que lorsque plusieurs personnes disent en commun le *rosaire*, ou au moins le tiers

" du *rosaire*, elles peuvent toutes gagner les indulgences, quoiqu'elles ne tiennent pas toutes un chapelet indulgencié à la main." Voir le décret de Pie IX du 22 janvier 1858.

R.—Le décret de Pie IX du 22 janvier 1858 donne à la vérité cette faculté, mais notre estimable correspondant voudra bien remarquer que ce n'est pas pour tous les chapelets indistinctement, mais *seulement pour ceux bénits par les P.P. Dominicains*, car ce décret de Pie IX se rapporte aux indulgences accordées par Benoit XIII, or ces indulgences sont spécialement réservées à la bénédiction que seuls les Dominicains sont autorisés à donner.

Donc, en règle ordinaire, pour gagner les indulgences du chapelet récité en commun, chaque personne doit tenir son chapelet à la main.

M. l'abbé L., de Shédiac, qui nous a fait aussi le même reproche, peut décider maintenant si nous sommes dans l'erreur.

Un directeur de collège nous écrit :

Q.—Les élèves chez nous récitent le chapelet du Sacré-Cœur en commun, les uns disant : *Doux cœur de Jésus*, et les autres répondant : *soyez mon amour* ; gagnent-ils les indulgences en partageant ainsi l'invocation ?

R.—Oui, le décret du 29 février 1820 dit qu'on peut gagner les indulgences attachées à des formules de prières en les récitant alternativement avec d'autres. *An recitans alternatim cum socio orationem cui applicatæ sunt indulgentiæ, v. g. coronam.....possit lucrari indulgentias huic orationi adnexas ?* Resp. *Affirmative.*

Or les invocations n'étant autres choses que des prières, nous ne voyons pas qu'elles puissent être privées de ce privilège ; telle est notre opinion.

Q.—Peut-on appliquer plusieurs indulgences au même chapelet ?

R.—On le peut ; mais non pas pour gagner ces diverses indulgences d'une seule récitation. Il faut, pour chaque indulgence, l'accomplissement de l'œuvre spéciale à laquelle cette indulgence est attachée. (Décret *Urbis & Orbis* du 20 févr. 1820, ad 3m, n. 249).

Funérailles aux Antilles.

Dans le voyage que nous avons fait en avril et mai derniers aux Antilles, nous n'avons pas été peu surpris de voir comment on faisait là les funérailles.

C'est toujours l'après-midi, vers les 4 heures, qu'on procède aux enterrements. Les services sur le corps y sont presque inconnus. Ce n'est pas qu'on néglige de prier pour les morts, car bien que l'honoraire des messes basses soit de \$1, les prêtres suffisent à peine à acquitter toutes celles qu'on demande, mais c'est en conformité d'une coutume fort ancienne et qui a dû son origine à la pénurie des prêtres dans le début et au manque absolu de chantres dans bien des endroits.

On voit donc arriver les corps vers les 4 heures, généralement portés à bras et suivis d'une foule nombreuse, tous en habits de fête. Deux femmes, derrière le corps, portent chacune une chaise, pour servir à le déposer à la porte de l'église, et un homme le couvercle de la bière, car on tient le mort découvert jusqu'après les prières de l'église.

En général les morts ne sont pas beaux à voir, et mettez y des nègres et des négresses, vous vous éloignerez encore davantage des Apollons et des Vénus. Mais laids ou peints beaux on veut les voir tels qu'ils sont. Ajoutez que la décomposition plus ou moins avancée force parfois à ne pas les approcher de trop près par égard pour l'odorat.

La levée du corps se fait comme à l'ordinaire, puis, entrés dans l'église, on chante le libéra.

Comme le prêtre ne va pas au cimetière, on apporte dans un plat un peu de terre à la fin des prières, et le prêtre en prend une pelletée qu'il jette dans la bière même. Puis aussitôt l'oraison terminée, on procède à la fermeture du cercueil, qui se clot d'ordinaire avec des vis, mais souvent aussi avec des clous, dont l'enfoncement à coups de marteau résonne dans les voûtes de l'église d'une manière fort peu agréable.

C'est pendant qu'on procède ainsi à la fermeture de la bière qu'éclatent les pleurs et lamentations de commande des assistants.

Remarquez bien que ce ne sont pas des sanglots étouffés, comme on en entend parfois dans nos églises; mais ce sont de véritables cris, de bruyantes lamentations.

Nous disons de commande, car il est arrivé plus d'une fois que les assistants n'étant

pas exactement au fait de la *brailerie* réglementaire, aient commencé leurs pleurs trop tôt, avant que le prêtre eût chanté l'oraison. "Arrêtez, mes frères, s'est alors écrié le prêtre; ce n'est pas encore le temps." Le silence se fait; puis l'oraison terminée, "Eh! bien, braillez à présent, si vous le voulez." Et aussitôt le temple de retentir de leurs cris.

Les prières terminées, la bière close, et nous ajouterions les lamentations finies, le prêtre se retire à la sacristie, le corps est enlevé pour être déposé dans un superbe corbillard qui attend à la porte, et l'on se dirige vers le cimetière qui est à distance, en dehors de la ville.

La foule, hommes, femmes, enfants, suit en causant et en ricanant, quitte sans doute pour avoir poussé des lamentations dans l'église.

—o—

Services religieux dans les différentes églises de Québec

Dimanche le 16 septembre 1888.

C'est par inadvertance que les renseignements ci-dessous n'ont pas paru dans notre dernier numéro.

BASILIQUE.—Messes : 5 h., 6, 7, 8 et 9½. Vêpres 2 h. Grand'messe : M. l'abbé A. M. H. Vaillancourt, vic. Sermon : M. l'abbé G. Têtu, vic., *Devoirs des serviteurs envers leurs maîtres*. Sermon à la messe de 8 heures, M. l'abbé D. Pampalon.

EGLISE ST JEAN-BAPTISTE.—Messes : 5½ h., 7, 8 et 9½.—Vêpres 2 h. Grand'messe : M. Bouffard ; sermon : M. Plamondon, *Enseignements et consolations de la Croix*. Archiconfrérie à 7 h. sermon : M. H. Lessard, *Notre-Dame des Sept-Douleurs*.

EGLISE ST-PATRICE.—Service en langue anglaise. Messes : 5½ h., 7, 8 et 10. Vêpres 7 h. Grand'messe : R. P. Miller, C. SS. R. Sermon : R. P. Rossbach, C. SS. R.

Dimanche le 23 septembre 1888.

BASILIQUE.—Grand'messe : M. l'abbé Têtu, vicaire. Vêpres : M. l'abbé A. Fiset, prof. au séminaire ; sermon : M. le Curé, *Nature et avantages de la réflexion*.

EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE.—Grand'messe : M. Tessier-Laplante. Sermon : M. Plamondon, sur *Les Anges gardiens*. Archiconfrérie : M. Bouffard, sur *Le Rosaire*.

EGLISE ST-PATRICE. — Grand'messe : R. P. Miller. Sermon : R. P. Cronin.

EGLISE ST-SAUVEUR. — Messes : 5½ h., 6½, 7½, 8½ et 9½. Vêpres 2 h. ; Grand'messe : R. P. Babel, O. M. I., missionnaire de la Côte du Nord et du Labrador. Sermon : R. P. Boissonneau, O. M. I. Archiconfrérie, sermon : R. P. Valiquette, O. M. I.

Le R. P. Royer est parti, samedi, pour prêcher une retraite au séminaire de Rimouski et au couvent des Trois-Pistoles.

Nouvelles générales

Chronique.—Un sauvage de Caughnawaga, du nom de Jacobs, tue sa femme en la frappant avec une pierre à la main. Boisson ! Trouvé coupable. Bien !—A Roxton Falls, un nommé Arcouette, rossé par un nommé Bonhomme après avoir trinqué ensemble à l'auberge, s'en vient chez lui, prend une barre de fer, retourne à l'auberge et assomme Bonhomme d'un seul coup, lui défonçant le crâne. Boisson !—Cinq personnes de Ste Anne de Lapérade s'embarquent dans un canot à St-Jean Deschaillons pour revenir chez elles, le canot chavire dans un coup de vent, et trois se noient, Onésime Perrault, son fils Ulric, et Arthéno Boisvert ; les deux qui se sauvent sont Gilbert Godon le canotier, et Georges Morin, l'agent du chemin de fer. Douloureux !—C'est dans le cours de ce mois qu'a lieu la rentrée des élèves aux diverses institutions, celles-ci annoncent toutes une augmentation d'étudiants. Bon signe !—Tremblements de terre en Grèce et au Mexique ; inondations en Bohême ; collision de deux vaisseaux près des Canaries, 182 pertes de vie. A Montréal dans un incendie deux personnes périssent dans les flammes. Ici pluies et temps couvert, point de chaleur pour mûrir les récoltes ; Dieu est irrité ; prions !

Récolte.—On calcule que le vieux monde, vu sa mauvaise récolte, ne devra pas importer moins de 170 à 180 millions de boisseaux de blé de plus que les récoltes de cette année vont lui donner. Les anglais devront en importer au moins 70 millions, et la France 68. Les États-Unis et le Canada exporteront environ 105 millions, la Russie 90, et les Indes 35. Cette exportation plus qu'ordinaire fera nécessairement monter le prix du pain chez nous, et de fait, on l'a déjà augmenté de quelques sous.

Inconvenant.—Les titres des dignitaires ecclésiastiques doivent partout être respectés et honorés ; certains journaux qui se targuent de savoir-vivre et de bonne éducation se plaisent cependant à qualifier de *Grand-Vicaire*, l'un de nos hommes politiques. C'est pour le moins, inconvenant ! Les mêmes journaux appellent le Premier ministre de notre province *l'homme de la Providence*. Déplacé et frisant l'impiété ! Nous sommes tous les sujets de la Divine Providence, opérant le bien lorsque nous agissons dans ses vues, et nous rendant coupables lorsque nous résistons à ses inspirations.

Le P. de la Brosse.—On a érigé un petit monument en marbre dans l'église de Tadoussac, à la mémoire du P. J. B. de la Brosse, S. J. inhumé là en 1782. Le P. de la Brosse a laissé une grande réputation de sainteté dans tout le bas du fleuve. On dit qu'à sa mort toutes les cloches de ses missions ont sonné d'elle-mêmes.

Adieux au monde.—Le 12 du courant, huit novices ont pris le voile blanc chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu. Les annales du couvent ne mentionnaient encore aucune prise de voile par un tel nombre en même temps. Ces nouvelles recrues sont : Demoiselles M. Alice Sirois, Sr St-Joseph ; Alma Hardy, Sr St-Jean de la Croix ; Caroline Rochette, Sr Ste-Monique ; Augustine Simard, Sr St-Ignace ; Cymodocée Pouliot, Sr St-Bernard ; Marie Destous, S St-Charles ; Céline Roy, Sr St-Jean-Baptiste ; Florida Breton, Sr St-Joachim.

Nomination.—M. Palin d'Abouville, prêtre Sulpicien de Montréal, a été nommé supérieur du collège canadien à Rome. Il doit partir prochainement pour sa nouvelle destination.

Mariage.—Le 11 du courant a eu lieu à Turin le mariage du duc d'Aost, ex-roi d'Espagne, avec la princesse Lætitia, fille du prince Jérôme Bonaparte.

Professeur de théologie.—M. l'abbé Esdras Laberge, docteur en théologie du Séminaire de Québec, s'en va enseigner la théologie au grand séminaire de Bourbonnais, Illinois.

Roxton Falls.—Un souffle diabolique semble passer sur cette malheureuse paroisse. Arcouette tue Bonhomme dans une auberge, et voilà qu'un certain nombre de paroissiens se mettent dans la tête de poursuivre le marguillier en charge de 1787 en reddition de comptes, lorsque déjà ces

comptes ont été reçus et acceptés par la fabrique. L'évêque de St-Hyacinthe a fait lire une lettre en chaire dimanche le 16, avertissant les paroissiens que si cette action n'est pas retirée, des censures ecclésiastiques seront portées contre les auteurs de cette poursuite et contre tous ceux qui la favorisent.

Retraite.—La retraite des Tertiaires de St-Sauveur s'ouvrira le 3 octobre au soir dans leur église de N.-D. de Lourdes.

Sœurs du Précieux-Sang.—Les Sœurs du Précieux-Sang de St-Hyacinthe vont établir une succursale de leur communauté aux Trois-Rivières.

Démission.—M. l'abbé N. Gauvin, curé de l'Ange Gardien, est forcé par sa santé de donner sa démission.

Ordinations qui ont eu lieu à Québec, par Son Eminence le Cardinal.

Tonsure.

20 sept. 1888.

MM. Jacques Dubé, Narcisse Gregoire, Joseph Cinq-Mars, Arthur Simard, Pierre Hébert, Napoléon Gariépy, Eutrope Langlois, Félix Dugal, Léonce Vézina, Elzeur Dionne, Alphonse Lemieux, Silvio Chenard, George Lavoie, Michel Chamberland, David Chénard, Hermas Michaud, Adolphe Dulac, de Québec.

MM. Alexander McAulay, John P. McGrath, John A. McDonald, Charlottetown; William Scully, Edward Lennon, Manchester, E. U.; John Moriarty, Halifax; P. P. Dufour, Saint-Jean, N. B.; William Lawlor, Chatham, N. B.

Ordres Mineurs.

20 sept. 1888.

MM. Philéas Roy, Cléophas Picher, Gustave Rémillard, Emile Côté, Amédéo Gosselin, Josèph Jobin, Alfred Morissette, Mendoza Bernard, François Pelletier, Téléphore Soucy, Emile Poirier, Robert Lagucoux, Omer Cloutier, Sauveur Turcotte, Québec.

MM. Vital Leblanc, Saint Jean, N. B.; Edward Murdock, Chatham, N. B.; Daniel Bernier, Sherbrooke; Alphonse Pouliot, Dakota.

Sous-Diaconat.

22 sept. 1888.

MM. Aldéric Boilard, Théodore Mercier et J. Fénélon Gagnon, Québec.

MM. John McMillan, Charlottetown, Joseph Curry, Halifax; Francis McMurray,

Saint-Jean, N. B.; Francis McKenna, Alleghany, Pa.; William Foley et Donald Summers, Halifax.

Diaconat.

23 sept. 1888

MM. Aldéric Boilard, Charles Langlois, Jos. Fénélon Gagnon et Théodore Mercier, Québec.

MM. John James Tyrrell, Springfield; John McMillan, Charlottetown, Joseph Curry, Halifax; Francis McMurray, Saint Jean, N. B.; Francis McKenna, Alleghany et Foley, Halifax.

—o—

Le Triduum des Jésuites

Les exercices de ce triduum ont été suivis tous les jours par une foule considérable. Les saints Pierre Claver, Alphonse Redriguez et Jean Berchmans seront désormais connus du public religieux de Québec, grâce surtout aux panégyristes qui se sont succédés durant ces trois jours dans la chaire de l'église des Jésuites. Connaissant leur vie et leurs œuvres, on pourra les invoquer avec plus de confiance, et on viendra souvent prier devant leurs reliques. Tous les saints du ciel sont nos protecteurs, mais Dieu paraît s'être plu à en constituer un certain nombre dispensateurs de faveurs particulières. S. Jean Berchmans devra être, à ce titre, le protecteur spécial de la jeunesse étudiante, vu que sa vie toute sainte et tout édifiante n'a eu d'autre théâtre que le collège et le séminaire. Ainsi donc étudiants qui n'êtes pas sans inquiétudes sur les moyens de poursuivre votre course, vous qui plus avancés devez faire le choix de votre vocation, séminaristes qui vous sentez pris de découragement, vous irez prier à l'église de la Congrégation devant les reliques de S. Jean Berchmans, et il vous écoutera, il fera valoir vos demandes auprès de Dieu.

On dit que M. l'abbé Lindsay, dans le panégyrique de ce dernier saint, s'est surpassé et s'est rangé sans conteste au premier rang parmi nos orateurs sacrés le plus en renom.

S. Pierre, S. Alphonse, S. Jean, priez pour nous!

—o—

NÉCROLOGE

Le Rév. Prosper Lévêque, décédé le 22 à St-Hyacinthe. Il était membre de la société d'une messe, section Provinciale.